

Trousse d'aide aux chargé.es de cours

Outils et ressources pour bien préparer ses charges de cours

Document préparé par : Emily Landry-Lajoie et Jean-Charles Ray

2023

Table des matières

Ressources essentielles	3
Questions fréquentes	3
Guide pour Synchro	5
Les différents guides de rédaction du département	5

Ressources essentielles

Liste de pointage :

https://histart.umontreal.ca/public/FAS/histoire_art_etudes_cinematographiques/Documents/3-Ressources-services/Liste_de_pointage/Liste_pointage_officielle_Dep_H23_Gestionnaires.pdf

Règlement des études de 1^{er} cycle :

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c3056>

Local des chargé.es de cours : C-3150. Les clés sont disponibles au secrétariat, vous devez laisser 10\$ de dépôt de sécurité.

Personnes ressources au Département

Agente de secrétariat, 514-343-6111, poste 6182

TGDE (Technicienne en gestion des dossiers étudiants) pour les programmes suivants :

Patricia Correa Romero, 514-343-6111, poste 3679 (patricia.correa.romero@umontreal.ca) · Tous les programmes de 1^{er} cycle

Marie-Janine Georges, 514-343-6111, poste 3681 (marie-janine.georges@umontreal.ca) · Tous les programmes des cycles supérieurs

Agente de secrétariat- Ana Claudia Wanderley (ana.claudia.wanderley@umontreal.ca)

Adjointe au directeur – administration : Jessica Chia Tien (chia.tien.jessi.lee@umontreal.ca)

Professeur responsable des études de 1^{er} cycle : Carl Therrien, (carl.therrien@umontreal.ca)

Conseiller en programmes d'études : Sébastien Lévesque (sebastien.levesque.3@umontreal.ca)

Coordonnatrice du Département : Julie Pelletier, (j.pelletier@umontreal.ca)

Directeur du département : Bernard Perron (bernard.perron@umontreal.ca)

Technicienne en coordination du travail de bureau (TCTB) – Direction : Natacha Fatrara (natacha.fatrara@umontreal.ca)

Représentant.es des chargé.es de cours : Jean-Charles Ray et Emily Landry-Lajoie (jean-charles.ray@umontreal.ca) (emily.landry-lajoie@umontreal.ca)

Questions fréquentes

- Comment puis-je obtenir les EQE (exigences de qualification) sur un cours hors de la période d'affichage ?

⇒ Voici la marche à suivre expliquée par le SCCUM :

La période d'affichage pour la session de printemps se tient du 1^{er} au 15 février et c'est le moment pour faire reconnaître votre compétence à donner des cours autres que ceux

pour lesquels votre compétence est déjà reconnue. Dans le vocabulaire de notre convention collective, c'est la reconnaissance des EQE (exigences de qualification pour l'enseignement). Cette possibilité est définie à l'article 8 de notre convention avec l'Université.

Du 1er au 15 février :

Identifiez un cours pour lequel vos EQE ne sont pas reconnus ;

Évaluez si vos qualifications satisfont aux EQE spécifiques du cours ciblé ;

Demandez, sur Synchro, à la direction du département ou de la faculté de reconnaître vos exigences de qualification pour l'enseignement de ce ou de ces cours ;

Joignez votre CV et tout autre document pertinent, par exemple des projets, une liste d'articles, etc. Ne tenez pas pour acquis que l'unité connaît votre expérience. Explicitez de manière claire le lien entre les EQE d'un cours et vos propres compétences ;

Faites cet exercice pour tous les cours qui vous intéressent et pour lesquels vous jugez être qualifié.

La décision et ses suites

D'ici le 5 mars, la direction vous dira si elle reconnaît vos compétences compte tenu des EQE définies pour le cours ou les cours concernés.

Si on vous octroie cette reconnaissance, vous pourrez soumettre votre candidature toutes les fois que ce ou ces cours seront mis à l'affichage.

Si la direction conclut que vous ne satisfaites pas aux EQE, vous pouvez alors en appeler de sa décision. Dans les 10 jours ouvrables suivant l'envoi d'un avis négatif, demandez une révision en écrivant au Bureau du personnel enseignant (bpe@umontreal.ca), avec copie à la direction du département. Nous vous suggérons de mettre le syndicat en copie (info@scuccum.ca).

Si l'unité vous a déjà refusé des EQE et que vous êtes en attente de la révision de la décision, il est important de continuer de postuler pour les cours.

- À quel moment pouvons-nous postuler sur des charges de cours ?
 - ⇒ Les affichages pour la session d'automne sont du 1^{er} au 15 juin.
 - ⇒ Les affichages pour la session d'hiver sont du 1^{er} au 15 octobre.
 - ⇒ Les affichages pour la session d'été sont du 1^{er} au 15 février.
- Quoi faire si un.e étudiant.e à la covid ?
 - ⇒ Si un.e étudiant.e manque une évaluation du à la covid, il doit remplir un formulaire sur son centre étudiant. Vous pouvez valider auprès des TGDE, Patricia et Marie-Janine, que le formulaire a bien été rempli.
- Comment traiter une demande d'un.e étudiant.e en situation de handicap ?
 - ⇒ Accès aux notes de cours à l'avance : Le véritable besoin est d'offrir une structure pour suivre le cours, se situer dans le déroulement de la séance et organiser ses notes. Un plan général de la séance est suffisant. Le degré de détails du document fourni et la temporalité de sa remise est à la discrétion des chargé.e.s de cours.
 - ⇒ L'étudiant.e doit vous faire parvenir une lettre au début du trimestre vous informant des mesures d'accommodements. Pour plus d'informations :

<https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/mesures-accommodement/demande-accommodement-responsabilites>

- Est-ce que les chargé.es de cours ont le droit à l'assurance emploi durant l'été ?
 - ⇒ Oui, c'est à la discrétion de chaque chargé.e de cours de faire une demande ou non.
- Quels sont les critères d'admissibilité pour soumettre une demande de financement pour une formation professionnelle ou de perfectionnement ?

Critères d'admissibilité

- ⇒ Être un membre avec pointage du SCCCUM
- ⇒ Être engagé selon la clause 10.02 (cours à la réserve) et avoir un contrat actif au moment de l'activité

Types d'activités financées dans le cadre du programme

- Les activités financées comprennent par exemple la participation à des :
 - Colloques*
 - Congrès* de sociétés savantes
 - Sessions ou ateliers de formation spécialisée
 - Ateliers pédagogiques ou autres

*Les colloques, les congrès et les conférences destinés au grand public ne sont pas admissibles à un financement. Le thème de l'événement doit être spécifique et relié au champ d'enseignement et de compétence du chargé de cours.

- ⇒ Pour plus d'informations : <https://scccum.ca/vie-universitaire/formation-professionnelle-et-perfectionnement/>

Guide pour Synchro

- 1- Comment accéder à notre horaire et nos locaux ?
 - ⇒ Cliquez sur la petite boussole en haut à droite de votre écran, un menu s'ouvre. Choisissez **Lien vers bases de données**, ensuite lien vers **académique**. Dans le nouveau menu (la boussole), toujours en haut à droite, il y a une option, navigateur. Sélectionnez **Libre service**, ensuite **centre du corps professoral**. De cet endroit, vous pouvez voir votre horaire, vos cours donnés, vos locaux et la liste de vos étudiant.es.
- 2- Se connecter au VPN : https://vpn.umontreal.ca/dana-na/auth/url_default/welcome.cgi

Les différents guides de rédaction du département

- [Guide](#) de rédaction en cinéma
- [Guide](#) de rédaction en histoire de l'art
- [Guide](#) pour l'écriture inclusive
- [Formation](#) pour l'écriture inclusive

- [Guide Studium](#)
- [Procédures en cas de plagiat](#) (quoi faire, quel formulaire à remplir)